

N/réf GW/BDL/2021

Objet : refonte de la démocratie locale

M. le maire de Grenoble  
Mme l'adjointe à la démocratie ouverte  
Hôtel de Ville  
11, boulevard Jean Pain  
38021 Grenoble Cedex 1

Grenoble, le 6 mai 2021

Monsieur le Maire,  
Mme l'Adjointe à la démocratie ouverte,

Les Unions de quartier viennent de découvrir avec stupeur que vous aviez engagé **dans l'opacité la plus totale** depuis au moins le mois d'octobre 2020 un travail de refonte de la Charte de la démocratie locale sans en avoir à aucun moment associé ou, plus grave encore, simplement informé les Unions de quartier ou le Comité de Liaison des Unions de Quartier (CLUQ), ni même l'ensemble des citoyens grenoblois... à l'inverse des Conseils Citoyens Indépendants (CCI) associés eux dès la 1ère phase du processus !

**Et ce, en contravention totale, avec toutes les délibérations et les dispositifs** votés par le Conseil municipal, notamment dans sa délibération du 26 mars 2018 qui avait adopté une nouvelle Charte de fonctionnement des CCI mis en place en 2015 :

- 1- Le Comité de suivi et d'évaluation des CCI n'a rendu aucun rapport-bilan public sur la Charte de fonctionnement des CCI** alors que la fonction principale du Comité de suivi, créé en 2015 et maintenu par la délibération du 26 mars 2018 (avec suppression au passage du représentant du CLUQ), est de « *faire des préconisations pour la révision de la présente charte* [de fonctionnement des CCI]. »
- 2- Au Conseil municipal, il n'y a eu aucune délibération, aucun débat et encore moins une simple information** pour mettre en place les Ateliers de projet « *territoriaux* », présenté par votre Directeur de projet Démocratie locale comme la première étape du processus pour une « *délibération cadre démocratie locale* ». Que désormais ces Ateliers s'appellent « *Ateliers citoyens de redirection écologique* » ne change pas grand chose : il s'agit bien d'« Ateliers de projet » tel que définis dans la Charte de fonctionnement voté en mars 2018 et qui, à ce titre, doivent répondre à un certain nombre de règles dont notamment l'information du Conseil municipal avant le début des travaux de l'Atelier (« 4. [Le] *choix* [du projet municipal traité en Atelier de projet] *est officialisé par le Maire en Conseil municipal.* », page 8 de la Charte).
- 3- Ces Ateliers de projet « territoriaux » ou « citoyens de redirection écologique »** composés en février 2021 de 18 membres tirés au sort puis désormais selon le site web de la Ville de « *20 à 25 personnes* » **ne respectent aucune des règles des Ateliers de projet définies dans la Charte** que vous avez faite adopter par le Conseil municipal le 26 mars 2018 tant du point de vue de leur composition que du choix du sujet. Permettez-nous de vous en rappeler les principales :
  - 30 membres dont 17 tirés au sort, 7 membres de CCI et 6 membres d'Union de quartier
  - définition des sujets des Ateliers selon une procédure stricte :
    - proposition de 5 sujets par la Ville après consultation d'« acteurs locaux » (dont les UQ)
    - liste proposée au CCI pour priorisation indicative
    - choix de 2 projets minimum dans la liste
    - **officialisation du choix par le Maire en Conseil municipal**

Les Ateliers de projet posaient déjà de nombreux problèmes en terme de **transparence** (quelle méthode de tirage au sort ? sur quelle liste représentative ? avec quel contrôle du prestataire payé par la Ville ?), de **représentativité** (par exemple pour l'Atelier piéton/vélo : 176 refus sur 457 personnes contactées sur une liste de 1030 personnes, 30% de cadres dans une ville qui n'en compte que 17%,...), d'**indépendance** (refus de transmettre les documents demandés, grosse difficulté à inviter d'autres intervenants que ceux prévus par la Ville ou la Métropole,...), voire de **fonctionnement** (vote pour soustraire des faits du rapport final, difficulté pour avoir des comptes-rendus,...).

En choisissant cette fois-ci en plus d'écarter tout représentant des Unions de quartier de ces nouveaux Ateliers, votre Municipalité agit toute comparaison gardée un peu comme un chef d'entreprise qui aurait décidé dans le cadre d'une négociation d'entreprise de ne plus s'adresser que directement aux salariés et d'écarter de toute la discussion les « syndicats du Cadre de vie » que sont nos Union de quartier. Depuis quand une démocratie adulte s'autorise-t-elle de choisir ses interlocuteurs ?

En 2015, les Unions de quartier ont activement participé au processus de définition et de mise en place des CCI, il en a été de même lors du Séminaire de refonte de déc. 2017 qui avait précédé l'adoption de la nouvelle Charte, pour quelles raisons serions-nous cette fois-ci purement et simplement écartés des débats pour une nouvelle Charte de la démocratie locale ?

Cette manière de faire où l'opacité le dispute à la transgression des règles que vous avez vous-mêmes votées n'est pas à la hauteur d'une Municipalité qui prétend à longueur de tribunes porter la participation à son acmé et ne pourra être perçue que comme le signe d'un mépris à l'égard des habitants de Grenoble que nos 22 Unions de quartiers représentent.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, M. le maire, Mme l'adjointe, de :

- reprendre à zéro le processus de refonte de la Charte de la démocratie locale
- de le rendre public
- d'y associer cette fois-ci tous les habitants dont les Unions de quartier
- d'y définir des règles de fonctionnement partagées par tous les participants
- de nous recevoir au plus vite

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, M. le Maire et Mme l'Adjointe, nos très sincères salutations.



Pour le CA du CLUQ,  
Guy Waltisperger,  
Président du CLUQ

Copies :

- tous les conseillers municipaux
- presse